



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

Séance du samedi 16 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juillet 2022, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI

Sont présents : Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Roland VINCENTI

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h30.

- 1) Approbation du PV du conseil du conseil municipal du 08/05/2022
- 2) Acceptation du chèque AXA incendie école (délibération)
- 3) Choix d'une mission CSP pour la restauration de l'église - (délibération)
- 4) Nettoyage des réservoirs - Demande de subvention (délibération)
- 5) Aménagement d'un espace public pour implantation d'une croix (délibération)
- 6) Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 7) Point sur les projets en cours (église phase 3 ; Rénovation du réseau d'eau ; éclairage public ; croix)
- 8) Ordures ménagères et ramassage des encombrants
- 9) Questions diverses

1) Approbation du PV du conseil du conseil municipal du 08/05/2022

Le Procès-Verbal du conseil municipal du dimanche 08 mai 2022 est approuvé :

Votant : 6 Pour : 6 Contre : 0

2) Acceptation du chèque AXA incendie école (délibération)

Objet : Remboursement assurance AXA - incendie école - DE 2022 026

Le maire expose :

Suite à un feu de cheminée qui s'est déclaré dans le logement de la mairie en location situé sous l'école, le conduit traversant la salle de classe a été fissuré et une poutre traversante s'est enflammée.

Une expertise a été réalisée et des travaux de remise en état sont nécessaires.

L'assurance AXA propose de rembourser à hauteur de 2 080,00 € le coût de ces travaux à l'école.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation de ce remboursement de 2 080,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré,

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

Accepte le remboursement de l'assurance AXA pour un montant total de 2 080,00 €.

Décide d'inscrire cette somme en recettes de fonctionnement, à l'article 7718.

3) Choix d'une mission CSP pour la restauration de l'église - (délibération)

Objet : Attribution d'une mission CSP pour la restauration de l'église Phase 3 - DE 2022 027

Monsieur le Maire précise que les travaux de restauration de l'église obligent à conclure une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) ainsi que le prévoit l'article 1.6 du CCAP et conformément aux dispositions du code du travail et de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993.

L'entreprise QUALICONSULT qui a déjà assuré cette mission pour la phase 2 de rénovation de l'église a proposé une offre de prestation s'élevant à 2 332,80 TTC.

Le maire propose de retenir Qualiconsult et de conclure avec lui la convention pour un montant de 2 332,80 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par son vote

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

DECIDE

- **De retenir l'entreprise Qualiconsult pour un montant de 2 333,80 euros TTC.**
- **D'autoriser le maire à signer la convention correspondant à ces prestations.**
- **D'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à cette mission de coordination.**

4) Nettoyage des réservoirs - Demande de subvention (délibération)

Objet : Demande de d'aide à l'Office de l'Environnement de la Corse pour le nettoyage des réservoirs - DE 2022 028

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Les réservoirs de la station de pompage du Muglierinu et de stockage de Carcicaoli doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés par une entreprise spécialisée.

Un devis d'un montant de 1 623,00 HT (soit 1 657,00 € TTC avec 2,10% de TVA) a été présenté à la mairie par l'entreprise « *Corse Eau Potable* », sis à Route supérieur de Cardo, Résidence Ste Marie, 20200 BASTIA.

L'Office de l'Environnement de la Corse peut accorder une aide pour cette opération de nettoyage et d'assainissement des réservoirs.

Selon l'Article 7 du Règlement des Aides de l'Office de l'Environnement de la Corse, « *le taux maximal des subventions accordées par l'Office de l'Environnement pour les collectivités locales et groupements de communes est fixé à 50 % du montant des travaux à réaliser, sauf exception prévue par une délibération budgétaire pour certains secteurs d'intervention. Ce taux pourra exceptionnellement être porté à 70 % dans les communes de moins de 200 habitants* ».

Le Maire propose de solliciter une aide auprès l'Office de l'Environnement de la Corse pour la réalisation de cette opération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total de l'opération	1 657,00 TTC
Aide OEC	1 159,90 TTC (=70% du prix TTC pour les 2 réservoirs)
Part d'autofinancement de la commune	497,10 TTC

Le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0

APPROUVE

- **La réalisation de cette opération de nettoyage et d'assainissement des réservoirs**
- **Le devis présenté par Corse Eau Potable**
- **Le plan de financement proposé**
- **La demande d'aide auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse pour un montant de 70% du devis TTC soit : 1 159,90 €**

AUTORISE

le maire de réaliser les démarches et signer les documents relatifs à cette opération.

5) Aménagement d'un espace public pour implantation d'une croix (délibération)

Objet : Aménagement d'un espace public pour implantation d'une croix - **DE 2022 029**

Le maire propose l'aménagement d'un espace public pour l'implantation de la croix à l'entrée du village (côté Pietraserena).

Il présente la maquette de cette réalisation qui nécessite la construction d'un mur de soutènement et d'une ricciada en pierres, ainsi que l'installation de bancs.

Il présente ensuite le devis estimatif de ces travaux qui s'élève à **21 685,00 euros HT**.

Les travaux prévoient :

- La préparation du terrain et l'enlèvement de la terre et des gravas
- Le terrassement et la mise à niveau de la place (10m x 3m)
- L'ouverture des fondations du mur de soutènement
- Le coulage des fondations en béton armé et du chaînage
- Le ferrailage du mur de soutènement
- Le montage du mur mixte en pierres sèches et béton armé (L 14m x H 1,50m)
- La taille des pierres
- Le pavage de la place (ricciada) sur lit de béton
- La mise en place des bancs

Pour réaliser cette opération il convient de demander une subvention à la CDC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total de l'opération	21 685,00 HT
Aide CDC (Dotation Quinquennale 2020-2024)	17 348,00 HT (= 80% du montant HT)
Part d'autofinancement de la commune	4 337,00 HT (= 20% du montant HT)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par son vote :

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

APPROUVE

- **le projet de réaménagement d'un espace public pour l'implantation d'une croix.**

ADOPTE

- **le plan de financement suivant :**
 - **Devis : 21 685,00 € H.T**
 - **CDC : 80% du H.T soit 17 348,00 €**
 - **Commune : 20% du H.T soit 4 337,00 €**

6) Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) sera programmée dès réception des documents transmis par la Préfecture.

7) Point sur les projets en cours (église phase 3 ; Rénovation du réseau d'eau ; éclairage public ; croix ; descente route du couvent)

7-1 Restauration église phase 3 (façades latérales et chevet)

L'installation de l'échafaudage est terminée. Le décrépiage est en cours et les travaux continueront après les congés pour une fin des travaux estimée fin janvier 2023
Suite à la réunion du 6 juillet 2022 en mairie et sur place en présence de l'architecte (Maîtrise d'œuvre déléguée) et des deux entreprises de travaux, il a été décidé de proposer un échantillonnage de couleur du crépi.

7-2 Rénovation du réseau d'eau

Le Bureau d'Etude Technique (BET) POOZZO DI BORGO a été désigné comme aide à la maîtrise d'ouvrage.
La clôture des appels d'offre lancée le 03/05/2022 est programmée au 18/07/2022 à 11h00.
Si le marché est fructueux les travaux devraient débuter au mois d'octobre. La durée de ces derniers est estimée à 4 mois.
La part communale sera financée par un prêt.

7-3 Rénovation de l'éclairage public

Le mercredi 20 juillet à 9h00 une réunion est programmée dont l'objet est l'étude du rapport sur les zones d'ombre. Cette analyse permettra l'élaboration des cahiers des charges de l'appel d'offre travaux.

7-4 Adressage de rue

Une réunion de cadrage avec La Poste a eu lieu le 31 mai 2022. Le projet d'adressage (diagnostic complet de l'état d'adresse sur la commune) sera remis par le bureau conseil (Audit) de La Poste dans un second temps. Le rapport validé par la commune permettra de démarrer la phase de réalisation et la mise en œuvre du projet d'adressage. La fin des travaux de rénovation de l'éclairage est prévue au début du mois de mars 2023.

7- 5 Croix

Les bancs en bois (anciennes portes de l'église) qui doivent meubler l'espace de la croix ont été livrés et installés. Le conseil remercie JF VELLA pour la conception et l'élaboration de ce mobilier magnifique.



7-6 Descente couvert

L'étude chiffrée de ce projet est en cours d'élaboration auprès d'un cabinet d'architecte.

8) Ordures ménagères et ramassage des encombrants

Des affiches rappelant les principes de bonne pratique ont été apposés sur les deux locaux de dépôts des ordures ménagères.

Le planning de ramassage des encombrants ont été largement diffusés à la population. Merci de bien respecter les zones et les consignes de dépôt.

Déchets : appel au civisme

STOP!
AUX INCIVILITÉS

Les deux points de dépôt du village sont régulièrement pollués par d'importantes quantités d'objets en tous genres qui devraient être emportés à la déchèterie.

Ces dépôts de déchets dits « sauvages » à côté des poubelles polluent notre cadre de vie et notre beau village de Piedicorte-di-Gaggio qui ne méritent pas ça !

A PULIZIA E L'AFFARE DI TUTTI

La propreté est l'affaire de tous !

Soyez citoyen, respectez les consignes de tri et transportez à la déchèterie intercommunale d'Aléria* vos petits encombrants autres que les ordures ménagères (triées) et les cartons (dépliés) !

*La déchèterie intercommunale d'Aléria accueille le public de 07h00 à 14h00 du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Un service de ramassage des gros encombrants sera organisé par la municipalité en juillet et en août.

ENCOMBRANTS
Année 2022

Modalités de dépôts

DATES	Jeudi 07/07	Jeudi 28/07	Jeudi 11/08	Jeudi 25/08
HEURES	De 18h00 à 20h00			
LIEUX	1- A Piazzetta (près maison Jean-Louis Massiani)			
	2- Place Arghenia (en face maison Nascica)			
	3- Terre-plein Bistulaccia (en face de l'école)			
	4- Petite place sous le Cercle (maison F. Corazzini)			
	5- Suarella - devant chaque maison			

INTERDICTION DE DEPOT

- Gravas (briques, carrelage, ciment, plâtre)
- Objets en céramique (bac de douche, baignoire, WC, lavabo, ...)
- Verre (Gros objets, miroirs, ...)
- Grillage de clôture
- Solvants liquides (peinture, huile, ...)
- Pneus, batteries
- Déchets verts
- Livres, journaux, magazines
- Vêtements

AUTORISATION DE DEPOT

- Petit et gros électroménager (frigorifère, TV, four, aspirateur, ...)
- Tables, chaises, meubles (bois et plastique)
- Matelas, sommiers
- Cumulus,
- Antennes et paraboles TV
- Poêles
- Ferraille (bicyclettes, appareils de musculation, ...)

ATTENTION : Rien ne doit être emballé dans des sacs plastiques !

9) Questions diverses

- Prêt relais « Fonds Paese CADEC »

Un contrat d'avance remboursable relais de subvention de la Collectivité de Corse (« Fonds Paese »), pour un montant de 186 966, 08 €, a été signé avec la CADEC le 12 juin 2022. Après retrait des frais de dossier (3 739,27 €), la somme de 183 226,76 € a été versé à la commune. Ce fonds permettra d'honorer les factures de travaux pour la rénovation de l'église phase 3 sans découvrir la trésorerie de la commune en

attendant le versement des subventions de la CDC. Ce prêt relais devra être totalement remboursé à la CADEC avant le 12/06 :2024.

- **Titularisation Adjoint d'Animation école**

Le dossier complet de demande de titularisation de l'ATSEM de l'école a été transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La stagiairisation de ce personnel devrait prendre effet au 1^{er} septembre 2022.

- **Circulation alternée et route barrée à Altiani**

Se reporté à l'Arrêté Municipal du maire d'Altiani qui a été affiché et diffusé à toute la population. Rappel : la route sera fermée du 18 juillet au 22 juillet de 6h00 à 13h30.

- **Contrat de maintenance U Campanile 2022**

Un contrat de maintenance a été signé le 01/07/2022 pour la vérification et l'entretien annuel du paratonnerre (situé au sommet du clocher), des deux descentes en cuivre et des trois parafoudres.

Un contrôle complet de l'installation avec production d'un rapport a eu lieu le 22/06/2022.

- **Contrat d'entretien 2022 - Production et distribution d'eau**

Un contrat de surveillance et de maintenance de la station de pompage a été conclu avec la société Chauff'Elec. Ce contrat de visite bi-annuel a pour but essentiel le contrôle de bon fonctionnement des appareils (pompes, manomètres, vannes, etc.) de production et de traitement de l'eau distribuée dans la commune, ainsi que les rectifications nécessaires devant éventuellement mises en œuvre lors de ces contrôles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 14h00.